Image not found or type unknown

Congés exceptionnel pour décès pour décès

Par **val 57**, le **30/08/2022** à **08:24**

Bonjours mon grand père est décédé pdt mes congés annuels. La convention me donne droit à 2 jours de congés. Du fait que ce décès ait eu lieu pdt mes congés annuels , est ce que je perds mes congés pour décès. Merci

Par **janus2fr**, le **30/08/2022** à **08:28**

Bonjour,

Oui, sauf disposition plus favorable à la convention collective.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12814

[quote]

Le salarié n'a pas droit aux jours d'autorisation d'absence pour événement familial (naissance, mariage ou Pacs, décès d'un membre de la famille, ...) quand il est en congé au moment de l'événement.

Toutefois, des dispositions conventionnelles ou collectives peuvent prévoir des conditions plus favorables.

À savoir

le salarié n'a pas droit à une indemnité compensatrice pour les jours d'absence pour événement familial non pris.

[/quote]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés